

VOUS AVEZ UN PROJET LOGEMENT ?



TROUVER UN LOGEMENT ET/OU DÉMARRER DANS LA VIE ACTIVE

- **Une offre locative pour tous⁽¹⁾ !**

NOUVEAU ! Avec le **test d'orientation logement**, laissez-vous guider pour trouver votre logement : une solution durable ou temporaire, inférieure aux prix du marché, ou un logement social sous conditions de revenus.

- **Visale, une garantie 100 % gratuite** qui rassure votre propriétaire en couvrant les risques d'impayés de loyers et facilite ainsi votre accès au logement privé.
- **L'AVANCE LOCA-PASS®**, un **prêt sans frais ni intérêt, jusqu'à 1 200 €**, pour financer le dépôt de garantie demandé à votre entrée dans les lieux.
- **L'AIDE MOBILI-JEUNE®**, si vous êtes alternant, **une subvention jusqu'à 100 € par mois** pour alléger votre loyer.



ACHETER UN BIEN IMMOBILIER

- **Le conseil en financement et en accession** pour vous accompagner et vous conseiller, au regard des offres Action Logement, jusqu'à la concrétisation de votre projet d'achat.
- **Un prêt accession⁽²⁾ jusqu'à 30 000 €**, pour aider à l'achat de votre résidence principale : construction ou acquisition d'un logement neuf ou toute acquisition en accession sociale.



Ces aides facilitent l'accès au logement des jeunes

(1) L'accès aux offres de logement et aux services d'accompagnement locatif proposés par Action Logement est strictement gratuit et ne peut pas faire l'objet d'une quelconque facturation ou rétribution. Par ailleurs, Action Logement n'établit et n'adresse aucun bon de visite aux candidats. Pour l'attribution d'un logement dans une résidence de logements temporaires, certains gestionnaires peuvent vous facturer des frais de dossiers mais ceux-ci sont détaillés et contractuels. En dehors de ce cas, si de l'argent vous est demandé, il s'agit d'une fraude que vous pouvez dénoncer à l'adresse fraude.als@actionlogement.fr

(2) L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours et la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit lui rembourser les sommes versées.

0970 800 800 (appel non surtaxé)

9h-18h, lundi-vendredi (horaires métropolitains)
Munissez-vous du N° Siret de votre entreprise
(voir bulletin de paie)



FINANCER DES TRAVAUX

Des prêts travaux jusqu'à 10 000€, pour financer divers travaux réalisés par une entreprise dans votre résidence principale, dont vous êtes propriétaire : rénovation, amélioration de la performance énergétique, adaptation handicap



INVESTIR DANS L'IMMOBILIER

- **Le programme Action Cœur de Ville, des financements attractifs** pour des travaux d'amélioration ou de réhabilitation d'une maison ou d'un immeuble collectif en centre-ville.
- **L'offre complète et sécurisée Louer pour l'Emploi, un financement attractif jusqu'à 15 000€**, pour rénover votre bien et des aides et services pour le louer facilement et sereinement.
- **La garantie Visale**, une sécurisation de vos revenus locatifs.



FAIRE FACE À UNE DIFFICULTÉ LOGEMENT

Le service accompagnement social, en cas de difficultés qui fragilisent votre accès ou maintien dans un logement. **Personnalisé, confidentiel et gratuit**, ce service propose des **solutions adaptées** : analyse de la situation, si besoin recherche d'aides financières, accompagnement administratif et budgétaire...

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur.

AVANCE LOCA-PASS®, Visale et AIDE MOBILI-JEUNE® sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement.

actionlogement.fr



ActionLogement 
RECONNUE D'UTILITÉ SOCIALE